



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 75027

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'organisation de la conférence Paris climat 2015. Cette année la France présidera la 21e conférence des parties à la convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques de 2015, cette réunion sera l'une des plus grandes jamais organisées sur les enjeux climatiques. Véritable opportunité de créations d'emplois et de richesses, ce rendez-vous est un atout pour notre diplomatie et l'occasion pour nos compatriotes établis hors de France d'être partie prenante de l'engagement de la France sur le défi climatique. Conscients de l'enjeu important de cette conférence, les parlementaires des Français établis hors de France espèrent pouvoir participer à son organisation notamment dans leur circonscription afin de défendre l'image et les valeurs de la France à l'étranger. Il souhaiterait qu'il lui confirme cette volonté de voir les parlementaires des Français de l'étranger s'associer à cette démarche et qu'il lui précise les conditions dans lesquelles leur participation peut être envisagée.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la préparation de la COP21, le ministre des affaires étrangères et du développement international ou son ambassadrice pour le climat ont informé la représentation nationale à plusieurs reprises des avancées des négociations, de l'état de préparation de la conférence et des objectifs et stratégies de l'équipe de négociation. Dans ce cadre, les représentants des Français établis hors de France ont pu bénéficier d'un ensemble d'informations complètes qu'ils ont pu répercuter dans leur circonscription. Par ailleurs, le président de la COP21 et ses représentants, ambassadeurs nommés pour porter la parole de la présidence française dans les différentes régions du monde, ainsi que les membres de l'équipe de négociation, ont effectué plus de deux cents déplacements à l'étranger, couvrant presque tous les pays du monde. A l'occasion de ces déplacements, les contacts éventuellement organisés par les postes avec les communautés françaises sur place ont permis de compléter les échanges et l'information des représentants des Français établis hors de France. Enfin, les parlementaires des Français établis hors de France qui le souhaitaient ont pu, comme tout parlementaire, être inscrits au sein de la délégation française qui leur garantissait un accès à la zone bleue des Nations unies, au cœur des négociations. Les parlementaires des Français établis hors de France ont donc pu bénéficier de toute l'information apportée à la représentation nationale ainsi que des contacts privilégiés dans leurs circonscriptions, lors des déplacements des membres de l'équipe de négociation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75027

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1398

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8841